

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 15 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 15 novembre 2023, a adopté **deux** projets de délibération du gouvernement, **25** arrêtés et examiné **35** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions en nature aux écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie faisant l'objet d'un suivi renforcé sur la maîtrise des fondamentaux (mathématiques et français), au titre de l'exercice 2023. Dans ce cadre, des guides, ouvrages et livrets, pour un montant global de 3 286 528 francs, ont été mis à disposition des enseignants.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions en nature à l'école primaire de Ponérihouen dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une bibliothèque centre documentaire (BCD). Cette aide vise à permettre l'acquisition de mobiliers et d'ouvrages pour un montant total de 603 465 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a complété l'arrêté n° 2023-1833/GNC du 19 juillet 2023 relatif à la modification de la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2024.

En raison de la baisse constante d'effectifs au lycée professionnel Johanna-Vakié (Houaïlou), la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) a prévu, dès la prochaine rentrée scolaire, la fermeture de la 1^{ère} année du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « accompagnement éducatif petite enfance » et de la 1^{ère} année, du CAP « agent de sécurité », qui seront transférées au lycée professionnel Saint-François-d'Assise (Bourail).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention complémentaire d'un montant de 29 308 000 francs, au lycée Jules-Garnier au titre de l'exercice 2023. Cette aide est destinée à l'achat d'équipements pédagogiques et informatiques pour l'accueil de l'élève et du service général.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE), au titre de l'exercice 2023.

À ce titre, un premier versement de 5 625 000 francs, correspondant à la durée d'exécution effective du contrat en 2023 - soit du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023 - a été versé. Pour la période d'octobre à décembre 2023, un versement complémentaire mensuel de 625 000 francs pourra intervenir.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé une étudiante en chirurgie-dentaire à exercer temporairement pour une période de trois mois, la profession de chirurgien-dentiste à titre de remplaçante.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé 16 licences de pêche dans l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie aux cinq armements suivants : PESCANA, BABY BLUE, ARMEMENT DU NORD, NAVIMON, ALBACORE.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la Sarl P2 COSMETIC au régime fiscal des ventes aux voyageurs internationaux de marchandises destinées à l'exportation, pour son point de vente « Make up NC », situé à Nouméa.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2011-315/GNC du 8 février 2011 pris en application de la délibération n°26/CP du 1^{er} juin 2010 portant

réglementation des activités d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et portant modification du code de la route de Nouvelle-Calédonie.

L'âge de l'apprentissage accompagné de la conduite est abaissé à 15 ans, au lieu de 16 ans auparavant.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant d'indemnisation des membres des jurys d'examens organisés par le conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC). Il est fixé à 4 000 francs/heure pour les membres du jury et les accompagnateurs instrumentaux.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié certains tarifs des cotisations des élèves pour la filière danse au CMDNC, ainsi que des libellés :

- pour les élèves de Nouméa :
 - 3 775 francs pour le forfait mensuel « éveil » à partir de 4 ans ;
 - 4 000 francs pour le forfait mensuel un cours par semaine : « préparatoire » (dès 6 ans) et/ou « danse traditionnelle » ;
 - 7 075 francs pour le forfait mensuel deux cours par semaine cycle 1, 2, 3 et spécialisé (dès 8 ans) ;
 - 8 400 francs pour le forfait « danse urbaine » (un cours par semaine et/ou deux autres cours parmi les autres disciplines enseignées au conservatoire).
- pour les élèves des antennes décentralisées :
 - 3 350 francs de frais d'inscription annuel (frais postaux inclus). Ce montant n'est toutefois pas dû s'il a déjà été réglé dans le cadre d'une inscription à la filière musique en antenne décentralisée ;
 - 3 500 francs pour le forfait mensuel éveil à partir de 4 ans ;
 - 3 775 francs pour le forfait mensuel un cours par semaine : préparatoire (6 ans) et/ou danse traditionnelle ;
 - 4 850 francs pour le forfait mensuel deux cours par semaine en cycle 1, 2, 3 et spécialisé (dès 8 ans).

À Nouméa, comme dans les antennes décentralisées, un tarif dégressif de – 20 % est appliqué à partir du 3^e élève inscrit par famille (parents et enfants seulement) et de – 30 % à partir du 4^e élève inscrit par famille (parents et enfants seulement), applicable à partir des plus jeunes. Le tarif dégressif n'est pas applicable aux frais d'inscription.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des cotisations des élèves pour la filière musique au CMDNC. Certains tarifs ont été modifiés ou des libellés précisés.

- pour les élèves de Nouméa :
 - 3 850 francs pour le forfait mensuel « éveil » et/ou parcours découverte musicale de 5 à 6 ans (un à deux ans de cursus) ;

- 3 000 francs pour un forfait mensuel pour tout atelier additionnel (grand ensemble, orchestre, atelier jazz MAA, chorale).
- pour les élèves des antennes décentralisées :
 - 3 000 francs pour un forfait mensuel pour tout atelier additionnel (grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seule, atelier jazz MAA seul) ;
 - 3 000 francs pour un forfait mensuel MAO seule. Ce forfait est appliqué en sus d'un quelconque autre forfait.

À Nouméa, comme dans les antennes décentralisées, un tarif dégressif de – 20 % est appliqué à partir du 3^e élève inscrit par famille (parents et enfants seulement) et de – 30 % à partir du 4^e élève inscrit par famille (parents et enfants seulement), applicable à partir des plus jeunes. Le tarif dégressif n'est pas applicable aux frais d'inscription.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 de l'agence de développement de la culture kanak - centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT). Elle est arrêtée comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 17 596 659 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 2 169 650 francs équilibrés en recettes et en dépenses.

Après modification, le budget 2023 de l'ADCK-CCT est arrêté à la somme de 1 069 392 672 francs, répartie comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 674 312 727 francs en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 395 079 945 francs en recettes et en dépenses.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 de l'académie des langues kanak (ALK). Elle est arrêtée comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 1 617 661 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : zéro franc en recettes et 395 000 francs en dépenses.

Après modification, le budget 2023 de l'ALK est arrêté à la somme de 142 650 123 francs, répartie comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 137 477 980 francs en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 5 172 143 francs en recettes et 2 823 397 en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 2 348 746 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant total de 1,7 million de francs à trois associations sportives dans le cadre de projets individuels de 14 jeunes sportifs calédoniens engagés dans la performance sportive. Elles sont réparties comme suit :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention (en francs)
Club haltérophilie Mont-Dore (3)	Participation au championnat de France	450 000
Club natation Dumbéa (8)	Déplacements en Australie et en Nouvelle-Zélande	800 000
Track NC (3)	Participation au championnat de France handisport des sourds	450 000
TOTAL		1 700 000

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions à des associations et organismes culturels, pour un montant total de 10 640 000 francs.

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention (en francs)
Association des formateurs de musiciens intervenants (AFMI)	Projet de voyage AC2N au Vanuatu	500 000
Association Blackwoodstock	Organisation des blacksessions 2023	400 000
Association « Les possibles »	Développement et diffusion artistique du Land Art	450 000
Association «Vi Nimö »	Soutien à la création et littérature jeunesse	300 000
Association «Vital »	Organisation d'une exposition collective	600 000
Comité Miss Calédonie	Élection Miss 2023	2 000 000
Association « Les Kidams »	Spectacle « Gretel, Hansel et les autres »	500 000
Association « Boea Proviedanse »	Projet déplacement Espagne festival de danse 2024	1 000 000
Association « Elles adorent voler »	Diffusion sous le Chapitô	200 000
Association « Kenu Waan projet »	Autoédition d'un livret sur l'histoire maritime kanak et océanienne	240 000
« Conseil du district de Lössi »	Organisation d'une fête culturelle	2 000 000
Association Témoignage d'un passé	Exposition « Exilés et condamnés indochinois »	1 450 000
Comité de développement « Plage et falaises de Laxec »	Organisation de la fête du littoral et trail à la Tribu de Eni à Maré	500 000
Association « Shaxhabign »	Organisation de la 37 ^e édition du festival à Poum	500 000
TOTAL		10 640 000

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris diverses mesures relatives à la certification professionnelle en vue d'apporter des corrections.

Le niveau de certification professionnelle pour le diplôme d'intervenant artistique et culturel est notamment reclassé au niveau 4, au lieu du niveau 3.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les montants d'indemnisation des intervenants aux travaux des examens du test de connaissance en français (TCF) organisés par le centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC), à titre ponctuel :

- épreuves orales : 3 500 francs/heure ;
- surveillance d'épreuve : 1 450 francs/heure.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des aides d'un montant de 48 millions de francs à la production audiovisuelle et cinématographique, à diverses sociétés de production audiovisuelle et cinématographique pour la réalisation de projets de films documentaires, de magazines, de fictions et de clips vidéo.

Ces subventions concernent 19 sociétés de production audiovisuelle et 25 projets répartis comme suit :

- 10 aides à la préparation :
 - 2 projets de long métrage ;
 - 3 projets de court métrage ;
 - 5 documentaires.
- 15 aides à la production :
 - 2 projets de court-métrage ;
 - 1 série de fiction ;
 - 1 série documentaire ;
 - 9 documentaires ;
 - 2 magazines.

Arrêtés de nomination

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sébastien Verdeau en qualité de directeur adjoint et chef de service des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté de désignation

Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a l'arrêté modifié n° 2022-2587/GNC du 16 novembre 2022 constatant la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

Valentine Eurisouké remplace Ithupane Tiéoué en qualité de présidente de la commission de la santé et de protection sociale du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **sept** titres de séjour, **12** autorisations de travail et **16** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.